

Conclusions

Philippe Burny

Centre wallon de Recherches agronomiques. Département Productions et Nutrition animales. Rue de Liroux, 8.
B-5030 Gembloux.

Unité d'économie rurale. Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Passage des déportés, 2.
B-5030 Gembloux.

Lors du « sommet » de Hong Kong en décembre 2005, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du cycle dit de Doha, au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, un produit, le coton, et un continent, l'Afrique, ont fait la « une » de l'actualité. C'est un fait exceptionnel. Jusqu'alors, en effet, les négociations internationales s'étaient résumées à des discussions entre pays industrialisés et, dans le domaine agricole, avaient concerné des produits des zones tempérées.

Il est donc apparu opportun de faire le point sur la question. C'est pourquoi la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, dans le cadre de son année à thème « Coopération et Développement », a organisé, le 12 mai 2006, un colloque international intitulé : « Le coton dans tous ses états : enjeux stratégiques et perspectives des filières cotonnières africaines, au cœur des relations de coopération Nord-Sud ».

Ce colloque a rassemblé de nombreux experts belges et étrangers qui ont fait part d'une expérience longue de plusieurs décennies parfois. Tous les aspects ont été abordés : économie, commerce, phytotechnie, phytopathologie, sélection, biotechnologie, qualité, production biologique et « équitable », organisation des filières, etc.

Quels sont les enjeux stratégiques du coton d'une manière générale et des filières cotonnières africaines en particulier ?

Tous les intervenants se sont accordés pour souligner la grande importance du coton, que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental. Le coton a largement contribué à la monétarisation des économies paysannes africaines, au développement rural, au développement tout court et, *in fine*, à l'entrée d'une partie de l'Afrique dans le monde moderne.

Sur le plan quantitatif, on ne peut décrire le secteur du coton qu'en termes de millions : millions d'hectares, de tonnes, de producteurs, d'ouvriers, d'employés et de commerçants, millions d'euros, de dollars ou de francs CFA pour la valeur de la production, des échanges, de l'encadrement ou des subventions à l'exportation. Et, finalement, en bout de chaîne, des millions de consommateurs à travers le monde.

Produit et consommé tant dans les pays riches que dans les pays en développement ou dans les pays les moins avancés, le coton est devenu aujourd'hui un véritable symbole : celui de l'entrée de l'Afrique dans le concert des Nations. De nombreux pays africains ont acquis leur indépendance juridique, formelle, dans les années 1960. Mais leur indépendance économique et politique reste, le plus souvent, à conquérir. Et c'est le coton, l'« or blanc », qui en est devenu l'étendard.

Quelles sont les perspectives des filières cotonnières africaines ? D'après les avis des experts, on peut relever celles-ci :

- une meilleure organisation des différents maillons de la filière sur un plan horizontal et une meilleure organisation des relations interprofessionnelles sur un plan vertical ;
- une implication accrue des producteurs dans le financement des opérations d'aval et dans la prise de décisions ;
- une libéralisation des relations entre les divers acteurs de la filière et une meilleure prise en charge des producteurs par eux-mêmes ;
- une analyse plus poussée des forces et faiblesses des différentes filières afin de définir des stratégies appropriées ;
- la détermination de normes qualitatives basées sur des critères objectifs et reconnues internationalement ;
- la poursuite d'essais de nouvelles techniques de production, dont notamment les organismes génétiquement modifiés ;
- une meilleure promotion des produits, notamment dans des domaines particuliers, comme la production biologique ou le commerce équitable ;
- la réinvention du soutien public et d'une politique agricole qui, partout et toujours, doit concilier l'amélioration du revenu des agriculteurs et l'augmentation du bien-être général, qui passe par des prix des matières premières les plus faibles possibles...

Concernant, enfin les relations de coopération Nord-Sud, il est évident que le coton y joue un rôle en vue, que ce soit par l'importance des activités

économiques et des flux commerciaux ou en termes d'aide au développement. On peut citer, à cet égard, le partenariat Union européenne – Afrique, spécifique au coton, signé en 2004.

En date du 11 avril 2006, la chambre des représentants de Belgique a été saisie, par deux de ses membres, d'une proposition de loi modifiant les lois du 14 juillet 1991 sur les principes du commerce et du 21 décembre 1998 relative à la Coopération technique belge et portant une définition du « commerce équitable ».

Selon cette proposition, le commerce équitable repose sur le respect d'une série d'exigences économiques, sociales et environnementales minimales.

Parmi les exigences économiques citées, se trouve, en premier lieu, l'obtention par les producteurs d'un

prix équitable. Ce prix doit non seulement couvrir les coûts de production, mais aussi assurer un revenu suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux des producteurs. De plus, ce prix doit permettre de dégager une marge afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires à une modernisation permanente.

Sur le plan des exigences sociales minimales, est citée en premier lieu la liberté d'association et de négociation collective.

Il est à espérer que cette proposition de loi devienne, demain, une loi effective, que cette loi soit appliquée et serve d'exemple.

Mais il faut surtout espérer qu'après-demain, le commerce équitable ne soit plus un label, une niche, une exception, mais devienne, enfin, la règle.